



*Une nano révolution pour un grand pas contre le cancer*

## **Nanobiotix envisage de lancer prochainement une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription pour financer la dernière étape de développement de NBTXR3 avant l'obtention du marquage CE en 2016**

**Paris, France, 13 février 2014** – **NANOBIOTIX** (Euronext : **NANO** – ISIN: **FR0011341205**), société française pionnière en nanomédecine développant NanoXray, une approche thérapeutique révolutionnaire pour le traitement local du cancer, fait part de son intention de lancer prochainement une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, sous réserve des conditions de marché et du visa de l'Autorité des marchés financiers.

Cette opération, dont les modalités seront communiquées prochainement après obtention du visa de l'AMF, permettra notamment à Nanobiotix de financer le plan de développement de son produit phare, NBTXR3, qui pourrait faire l'objet d'un marquage CE dès 2016. L'augmentation de capital vise plus généralement à couvrir les besoins de liquidités de la Société identifiés au-delà de septembre 2014 et également à financer la poursuite du développement de NBTXR3 dans les autres indications, le cancer du foie et le cancer de la tête et du cou.

Cette avance de phase, qui se traduit par une perspective anticipée de commercialisation de NBTXR3, fait suite à l'évaluation très positive du Comité d'experts indépendants (IDMC) des données de la phase pilote du NBTXR3, dans l'indication Sarcome des Tissus Mous. En contribuant à dérisquer les futurs développements, cette avancée permet également à Nanobiotix d'envisager l'utilisation des produits NanoXray dans un grand nombre d'indications. Pour rappel, l'information liée à cette avancée clinique et à son impact positif sur le développement de Nanobiotix a fait l'objet d'un communiqué de presse diffusé le 11 février 2014.

**[Cliquez ici pour accéder au communiqué sur l'avancée clinique de Nanobiotix](#)**

**A propos de NANOBIOTIX – [www.nanobiotix.com/fr](http://www.nanobiotix.com/fr)**

Nanobiotix, spin-off de l'Université de Buffalo, SUNY, a été créée en 2003. Société pionnière et leader en nanomédecine, elle a développé une approche révolutionnaire dans le traitement local du cancer. La société concentre son effort sur le développement de son portefeuille de produits entièrement brevetés, NanoXray, innovation reposant sur le mode d'action physique des nanoparticules qui, sous l'action de la radiothérapie, permettent de maximiser l'absorption des rayons X à l'intérieur des cellules cancéreuses.

NBTXR3, le produit NanoXRay en tête de développement, est actuellement testé en deux études cliniques, l'un chez des patients atteints d'un sarcome des tissus mous et l'autre chez des patients avec un cancer de la tête et du cou. Dans les deux cas, il s'agit

## CE COMMUNIQUE NE PEUT ETRE DISTRIBUE AUX ETATS-UNIS, EN AUSTRALIE, AU CANADA ET AU JAPON

des tumeurs au stade avancé. La Société, installée à Paris, a établi un partenariat avec PharmaEngine pour le développement clinique et la commercialisation de NBTXR3 en Asie-Pacifique.

Nanobiotix est entrée en bourse en octobre 2012. La société est cotée sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (Code ISIN: FR0011341205, code mnemonic Euronext: NANO, code Bloomberg: NANO:FP).

### Contacts

#### Nanobiotix

##### Sarah Gaubert

Directrice de la Communication et des Affaires Publiques

+33 (0)1 40 26 07 55

[contact@nanobiotix.com](mailto:contact@nanobiotix.com)

#### Yucatan

Relations Presse (France)

##### Annie-Florence Loyer/ Nadège Le Lezec

+33 (0)1 53 63 27 27 / +33 (0)6 88 20 35 59

[afloyer@yucatan.fr](mailto:afloyer@yucatan.fr)

#### NewCap.

Communication Financière

et Relations investisseurs

##### Louis-Victor Delouvier / Emmanuel Huynh

+33 (0)1 44 71 98 53

[lvdelouvier@newcap.fr](mailto:lvdelouvier@newcap.fr)

#### Instinctif Partners - College Hill

Relations Presse (Hors France)

##### Melanie Toyne Sewell / Donia Al Saffar

+44 (0) 207 457 2020

[nanobiotix@instinctif.com](mailto:nanobiotix@instinctif.com)



### Avertissement

*Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Nanobiotix et à ses activités. Nanobiotix estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le rapport financier annuel 2012 de Nanobiotix disponible sur le site internet de la société ([www.nanobiotix.com](http://www.nanobiotix.com)), et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Nanobiotix est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus de Nanobiotix ou que Nanobiotix ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Nanobiotix diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives.*

*Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des actions de Nanobiotix dans un quelconque pays.*

*La distribution du présent communiqué dans certains pays peut être soumise aux lois et règlements en vigueur. Les personnes physiquement présentes dans ces pays et dans lesquels ce communiqué de presse est diffusé, publié ou distribué devraient s'informer de telles restrictions et s'y conformer. Ce communiqué de presse ne peut être publié, communiqué ou distribué, directement ou indirectement en Australie, au Canada ou au Japon. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux États-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du US Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Nanobiotix n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement des actions Nanobiotix au titre du US Securities Act de 1933, ou de faire une offre au public aux États-Unis.*

*Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achats de valeurs mobilières aux États-Unis.*